



Label Entreprise du Patrimoine Vivant

Préparer son dossier de candidature



SGS

When you need to be sure

Label Entreprise du Patrimoine Vivant

Préparer son dossier de candidature



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Créé en 2005 le label Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) est un label d'État qui s'adresse à toutes les entreprises qui détiennent un savoir-faire d'excellence alliant tradition et innovation. Il est attribué pour cinq ans après une sélection rigoureuse des candidats. Ce label est rattaché au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique, et est décerné par les préfets de la région.

Depuis avril 2024, l'État a confié la gestion et la promotion de ce label à SGS ICS.

Vous allez consacrer du temps à cette candidature et mobiliser vos équipes. Nous souhaitons nous assurer que votre décision de candidater a été murement réfléchie en amont.

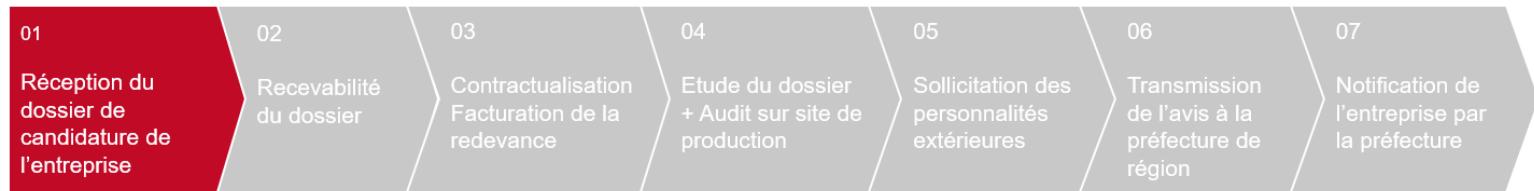
Nous vous invitons donc à consulter ce document reprenant

- Le processus de candidature à la labellisation
- Les pré requis
- Les critères d'éligibilité
- Les éléments de preuves attendus à transmettre dans le dossier de candidature

SGS ICS est à votre disposition pour toutes questions : fr.labelepv@sgs.com.

Lien vers le site : <https://sgs.com/fr-fr/showcases/label-epv-entreprise-du-patrimoine-vivant>

Le processus de candidature :



Dépôt de votre dossier de candidature

La candidature se fait exclusivement en ligne via la plateforme de l'Etat : [Labellisation Entreprise du Patrimoine Vivant \(EPV\) · démarches-simplifiées.fr](http://Labellisation Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV) · démarches-simplifiées.fr)

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires. Votre dossier est enregistré automatiquement après chaque modification. Vous pouvez à tout moment fermer la fenêtre et reprendre plus tard là où vous en étiez.

Votre dossier est au statut « Brouillon ».

Les dossiers incomplets ne pourront pas être traités.

En fonction du chiffre d'affaires du dernier bilan comptable déclaré, SGS ICS vous met à disposition une offre pour l'instruction de votre dossier mentionnant la redevance :

Chiffre d'affaires	Redevance* (HT)
Inférieur ou égal à 500 000 €	975 Euros
Supérieur ou égal à 500 001 €	1 950 Euros

*Soumise à TVA

Il vous est demandé de nous déposer dans le dossier l'offre complétée et signée.

Lorsque vous avez répondu à toutes les questions, vous pouvez cliquer sur le bouton « Déposer le dossier ».

Votre dossier passe au statut « En construction ».

Vous recevez un accusé réception par mail indiquant que votre dossier a bien été déposé sur la plateforme.

Recevabilité du dossier

SGS ICS procède ensuite à la recevabilité de votre dossier.

Lorsque votre dossier est recevable, SGS ICS vous en informe et vous transmet la facture associée avec les modalités de paiement de la redevance. Le règlement doit être effectué par virement bancaire.

A réception de la preuve de paiement, l'instruction du dossier débute par une étude documentaire, réalisée à partir des informations fournies dans le dossier de candidature et du contrôle des pièces jointes exigées. Un audit du site de production est également programmé. Il est conduit par un expert désigné par SGS ICS. Comme il s'agit d'un label d'État, toute fausse déclaration peut être signalée aux autorités de tutelle.

Sollicitation des personnes extérieures

SGS ICS s'appuie autant que nécessaire sur les avis des personnalités extérieures et se prononce sur la candidature appréciée aussi en fonction des décisions précédentes prises au niveau national sur un même secteur.

Au terme de cette consultation (si applicable), SGS ICS transmet son rapport ainsi qu'un avis motivé quant au statut de labellisation de votre candidature au préfet de région, en charge de délibérer sur l'attribution ou non du label. **Votre dossier passe au statut « En instruction ».**

Décision d'attribution du label

La décision de labellisation est remise par le préfet de région via la plateforme de l'Etat. **Vous recevez une notification de la préfecture mentionnant la décision.**

Les pré requis :

Votre entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Être immatriculée au Registre du commerce et des sociétés (RCS) et/ou au Répertoire des métiers (RM) ou au registre des entreprises, dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Les associations et les ateliers d'insertion sont exclus du périmètre pour ce label. Les entreprises du secteur agricole, lequel bénéficie des modes de valorisation prévus à l'article L. 640-2 du code rural et de la pêche maritime, ne peuvent se voir attribuer le label "entreprise du patrimoine vivant".
- Exercer une activité de production, de transformation, de réparation ou de restauration sur le territoire français ;
- Être à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

Les critères :

Les entreprises labellisées "Entreprises du Patrimoine Vivant" se démarquent par :

- La possession d'un patrimoine économique spécifique hérité de leur expertise dans la fabrication,
- L'application d'un savoir-faire complexe et/ou rare basé sur la maîtrise de techniques de haute technicité et/ou traditionnelles,
- L'ancre territorial et la reconnaissance, tant en France qu'à l'international,
- Un engagement actif en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Pour obtenir le label, les entreprises doivent satisfaire à au moins deux des critères de chaque catégorie parmi les trois suivantes :

1° Critères relatifs à la détention d'un patrimoine économique spécifique :

- a) L'entreprise possède des équipements, outillages, machines, modèles, documentations techniques rares ;
- b) L'entreprise détient des droits de propriété industrielle liés à ses produits, à ses services ou à ses équipements de production, résultant d'une démarche active de création ou d'innovation ;
- c) L'entreprise met en œuvre une démarche active de création ou d'innovation pouvant générer un réseau de clientèle significatif et mène une politique active pour développer ce réseau, notamment à travers une stratégie numérique ;

2° Critères relatifs à la détention d'un savoir-faire rare reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité :

- a) L'entreprise détient un savoir-faire spécifique, détenu par un petit nombre d'entreprises, contribuant de manière significative à sa valeur ajoutée produite ;
- b) L'entreprise forme en interne des salariés, notamment des apprentis, à des savoir-faire qui ne sont pas accessibles directement par les voies de formation habituelles, ou concernant des petits flux de formation à l'échelle nationale, et au temps d'apprentissage long ;
- c) L'entreprise emploie un ou des salariés détenant collectivement un savoir-faire d'excellence comportant une dimension créative ou d'innovation, justifié soit par des titres, des diplômes ou des récompenses de haut niveau, soit par une expérience professionnelle de durée significative leur permettant d'exécuter des travaux complexes ;

3° Critères relatifs à l'implantation géographique, à la notoriété de l'entreprise ou à l'exercice d'une démarche de responsabilité sociétale :

- a) L'entreprise assure une production dans son bassin historique ou est installée dans sa localité actuelle depuis plus de cinquante ans ou est établie dans des locaux qui ont une valeur historique ou architecturale ;
- b) L'entreprise dispose d'un nom ou d'une marque notoire, notamment parce qu'elle bénéficie de distinctions nationales, ou fait l'objet de publications de référence, ou parce qu'elle intervient sur des biens appartenant au patrimoine protégé au titre des monuments historiques, ou sur des objets ou des meubles estampillés permettant de perpétuer un courant stylistique, ou parce qu'elle fabrique des produits reflétant l'identité culturelle de son territoire ;
- c) L'entreprise mène une démarche de responsabilité sociétale à travers, par exemple, des actions de promotion de ses métiers auprès des jeunes publics, ou une politique d'approvisionnement responsable privilégiant les circuits courts, ou des actions visant à maîtriser sa consommation énergétique, ou des actions de mécénat.

Décret n°2006-595 du 23 mai 2006 relatif à l'attribution du label " entreprise du patrimoine vivant ".

Les éléments attendus dans le dossier de candidature :

Le dossier se décompose en 7 chapitres :

- Informations administratives pour la recevabilité du dossier
- Produits et marchés
- Patrimoine économique de l'entreprise
- Savoir-faire
- Implantation de l'entreprise et valeur patrimoniale
- Notoriété de l'entreprise
- Responsabilité sociétale

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES POUR LA RECEVABILITE DU DOSSIER

Prefecture régionale

1. L'entreprise

- Univers de marché / Secteur / Activité
- Raison sociale
- SIRET
- Adresse du siège
- Date de création de l'entreprise
- Régime d'imposition
- Chiffre d'affaires du dernier bilan comptable (**Offre d'instruction de SGS ICS**)
- Adresse de production (si différente du siège social)
- L'activité de l'entreprise prolonge-t-elle celle d'une entreprise préexistante ?
- Envisagez-vous la transmission de votre entreprise dans un délai de 3 ans ?

2. Coordonnées des référents

- Coordonnées du dirigeant de la société (nom, mail)
- Coordonnées de la personne référente pour la démarche de labellisation (nom, fonction, mail et téléphone)

3. Effectif

- Nombre total de personnes dans l'entreprise (hors dirigeant)

- Effectif personnes en formations (Contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, contrat de stage)

4. Communication

- Adresse du site Internet
- Les réseaux sociaux dont vous disposez (LinkedIn/Facebook/Instagram/Twitter)

Pièces jointes

- Un extrait Kbis
- Le justificatif de l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés et / ou au répertoire des métiers (ou au registre des entreprises, dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin).
- Une déclaration sur l'honneur du chef de l'entreprise attestant que l'entreprise est à jour de ses cotisations fiscales et sociales.
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du dernier exercice ou, à défaut, la liasse fiscale

PRODUITS ET MARCHES

1. Données économiques :

- Indiquez le montant annuel de votre chiffre d'affaires total : (Année N- 1, Année N-2, Année N-3)
- Indiquez le montant des ventes de la production : (Année N- 1, Année N-2, Année N-3)
- Indiquez le montant de la sous-traitance (étapes ou productions confiées à d'autres opérateurs) : (Année N- 1, Année N-2, Année N-3)
- Indiquez le montant du négoce (ventes de produits achetés et revendus) : (Année N- 1, Année N-2, Année N-3)
- Quel est le pourcentage de marchandise achetée en France ?
- Quel est le pourcentage de production fabriquée en France ?
- Si lors du processus de fabrication vous faites appel à des partenaires ou de la sous-traitance, quelle est la nature des opérations sous-traitées ?
- Comment se répartit l'activité de votre entreprise ?
- En cas d'exportation de vos produits, quelles sont les zones géographiques concernées ?
- Principaux modes de commercialisation utilisés : vente directe en atelier ou en boutique, vente en ligne, revente en boutique partenaire, ...

2. Concurrents

- Quels sont vos principaux concurrents sur le même type de savoir-faire ? Sur le plan régional, national, international ?
 - o Estimation du nombre
 - o Principaux opérateurs

3. Clientèles

- Quelle est votre clientèle ? Particuliers, Entreprises, Institutions ?
 - o Indiquez la part en % dans le CA
 - o Indiquez les principaux produits vendus ces 3 dernières années (pièce originale, client prestigieux, monument classé, ...)
- Localisation de votre clientèle ? Régionale, Nationale, Internationale ?
 - o Indiquez la part en % dans le CA
 - o Indiquez les principaux clients de référence

4. Reconnaissance

- De quel labels/certifications bénéficient vos produits ou votre entreprise ?

Pièces jointes :

- Attestations de labellisation/certification des produits
- Catalogue produits
- Présentation de l'entreprise

PATRIMOINE ECONOMIQUE DE L'ENTREPRISE

- Quel est le nom des marques déposées par l'entreprise ?
- De quand date ces dénominations ?
- Détez-vous des titres de propriété industrielle protégés (dessins, modèles, marques, brevet, ...) ?
- Si votre entreprise à sa marque propre, indiquez le pourcentage de sa production vendue sous sa marque.
- Indiquez le pourcentage du chiffre d'affaires annuel réalisé par la marque propre.
- L'entreprise bénéficie-t-elle du crédit d'impôt en faveur des Métiers d'art (CIMA) ?
- Indiquez les éléments matériels constitutifs du patrimoine économique de l'entreprise (machines, équipements, outillages, modèles, archives, documentation techniques stocks de matériaux précieux...) et leur description (usage, rareté/spécifique métier, ancienneté).
- L'entreprise possède-t-elle des équipements spécifiquement développés pour elle ? Si oui, lesquels ?
- L'entreprise crée-t-elle des pièces originales (pièce unique ou petites séries à la demande spécifique de clients) ?
- Avez-vous engagé des moyens pour la recherche, l'innovation et la création au cours des trois dernières années ? Si oui, lesquels :

Pièces jointes :

- Déclaration dépôt de marque ou brevet protégés
- Photos des éléments relatifs au patrimoine économique (outillages, machines, modèles...)
- Photos des ateliers de productions
- Photos des produits finis

SAVOIR-FAIRE

- Pour quel(s) savoir-faire sollicitez-vous le label EPV ?
- L'entreprise dispose-t-elle de savoir-faire rares et/ou complexe ? Si oui, quels sont les produits concernés ?
- Quel est le pourcentage d'internalisation de la production ?
- Quel est le pourcentage du chiffre d'affaires annuel concerné par ces savoir-faire spécifiques ?
- Quelles sont les principales étapes de fabrication ou opérations nécessaires à la mise en œuvre de ces produits de l'entreprise ?
- Combien d'employés détiennent ce savoir-faire ? et depuis combien de temps exercent-ils ?
- Comment les employés ont-ils acquis les compétences pour la mise en œuvre de ce(s) savoir-faire ?
- Quels sont les principaux diplômes qui forment à votre corps de métier ?
- L'entreprise s'implique-t-elle en interne auprès des employés pour les former à ce savoir-faire ?

Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

Si oui, quelle est la durée de la formation interne pour être opérationnel sur le poste ?

- Etes-vous en mesure d'assurer l'ensemble du processus de production en interne ?
- Vos employés disposent-ils de titre honorifique valorisant leur savoir-faire ? (Compagnon, Maître artisan, MOF ...)
- Anticipez-vous les départs des salariés détenant des savoir-faire rares ? Précisez :
- Avez-vous une politique interne de préservation des savoir-faire rares ? : Précisez (politique de formation interne, école interne, ...)

Pièces jointes :

- Liste des formations réalisée en interne, datées et attribuées
- Preuves des titres honorifiques
- Politique interne pour la préservation du savoir-faire rare en question

IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE ET VALEUR PATRIMONIALE

- Depuis quand l'entreprise est-elle implantée sur le territoire ?
- L'activité a-t-elle une dimension locale historique ? Si oui, laquelle ?
- L'entreprise est-elle implantée dans un pôle d'activité ? (Pôle compétitivité, Parc régional, Système de production local...)
- Le bâtiment a-t-il une valeur historique ou architecturale ? Si oui précisez :
- Proposez-vous des visites de votre entreprise au grand public ?
- Adhérez-vous à une organisation professionnelle représentative régionale/nationale ?

Pièce jointe :

- Si réponse positive, preuve d'adhésion à une organisation professionnelle.

NOTORIETE DE L'ENTREPRISE

- Quels moyens de communication utilisez-vous pour développer la notoriété de la marque ou de l'entreprise ? (Exemples : événements, presse papier, support numérique, réseaux sociaux)
- A quand remonte la création de votre site internet / compte sur les réseaux sociaux ?
- L'entreprise intervient-elle, dans le cadre de marchés privés ou publics, sur des biens (monuments classés, objets estampillés, œuvres d'art) ou pour des événements de prestige (culturels ou autre) ? Si oui, listez des exemples au cours des trois dernières années.
- L'entreprise et/ou ses réalisations a/ont-elles fait l'objet de publications (presse, éditions, reportages télévisés ...) ? Si oui, lesquelles ?
- L'entreprise et/ou ses prestations/produits a/ont-ils obtenu des prix nationaux ou internationaux ? Si oui, lesquels ?

Pièces jointes :

- Preuve des prix obtenus (attestation, certificat...)
- Exemple de publications valorisant l'entreprise et son savoir-faire

RESPONSABILITE SOCIETALE
1. Démarche RSE

- Disposez-vous d'une démarche RSE formalisée ?
- Quelles sont les principales actions RSE mises en place par votre entreprise ?

2. Relation collaborateurs

- Quelles actions avez-vous mis en place pour améliorer et garantir la qualité de vie et les conditions de travail de vos collaborateurs ?
- Quelles actions avez-vous mis en place pour garantir la santé et sécurité de vos collaborateurs ?

3. Approvisionnement

- Quel est le pourcentage de vos achats réalisés sur l'ensemble de votre activité ? A l'échelle régionale, nationale, internationale ?
- Quelle est la provenance géographique des principaux matériaux/composants utilisés pour la réalisation de vos produits ou prestations ? Précisez vos fournisseurs.

4. Anchage territorial

- Réalisez-vous des actions de promotion des métiers auprès des jeunes ou des actions de mécénat ? Si oui, précisez

5. Environnement

- Avez-vous une politique de valorisation et/ou maîtrise de vos déchets ? Si oui, précisez
- Avez-vous engagé une politique de réduction de votre consommation d'énergie ? Si oui, précisez

- Avez-vous engagé une politique de réduction de votre consommation d'eau ? Si oui, précisez

Pièces jointes :

- Politique RSE formalisés et/ou plan d'actions RSE
- Cartographie des fournisseurs
- Politique de gestion des déchets et/ou gestion des énergies